

ERGERSHEIM INFO



Ancienne Chartreuse du Pilat
Ste Croix-en-Jarez
Loire

Bulet
février 2015

MARS 2015

N° 333



MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie

Tél. : 03.88.38.10.43

Email : mairie.ergersheim@numericable.fr

Internet : www.mairie-ergersheim.fr



Heures d'ouverture au public :

MARDI 8 H 30 à 12 H 00

JEUDI 17 H 00 à 19 H 00

VENDREDI 8 H 30 à 12 H 00

**Une permanence du Maire et des Adjointes est assurée le jeudi soir
de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous**

Les numéros utiles d'Ergersheim

Dr. Lausecker : 03 88 38 49 38

Pharmacie : 03 88 49 88 44

Les numéros d'urgence :

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Numéro d'appel d'urgence européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.
Le Service d'aide médical urgente (SAMU)	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police Secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.
Sapeurs-pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014.

BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2015-2024 : AGREMENT DES CANDIDATURES

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de l'Environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 15 janvier 2015 ;
- Vu** la décision de la commission de location en date du 15 janvier 2015.

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type 2015-2024 relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Pour le lot n° 2 faisant l'objet d'un appel d'offres :

- **d'agréer les candidatures :**
 - de Monsieur Romain HEITZ,
 - de l'Association de Chasse du Horn de Wolxheim dont les associés sont les suivants :
 - M. Maurice MICHALAK,
 - M. Frédéric RENARD,
 - M. Alex DEMIR,
 - M. Jean-Alain KERNACKER,
 - M. Alain BOEHLER.

Séance du 29 janvier 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2015.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par M. Martin PACOU, Directeur de l'Ecole Élémentaire des Tilleuls, située à MOLSHEIM (67120) – 10, place de la Liberté

destinée à financer le coût d'une classe de découverte du 9 au 13 février 2015 (5 jours et 4 nuitées) d'un élève scolarisé en classe de CE2 et domicilié dans la Commune d'Ergersheim.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes vertes.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à cet élève domicilié dans la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des classes vertes ;
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée soit 26,00€ pour les 4 nuitées.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par M. Altan ONDEMIR, Principal du Collège Rembrandt Bugatti situé à Molsheim (67120), 1, place La Royale Bugatti, destinée à financer :

- un voyage scolaire à Londres de quatre élèves scolarisés en classe de 4^{ème}
- un voyage scolaire à La Schlucht de huit élèves scolarisés en classe de 6^{ème}

et domiciliés dans la Commune d'Ergersheim.

Considérant que le Conseil Municipal octroie le versement d'une subvention uniquement dans le cadre de voyages scolaires ou de classes de découvertes à des enfants fréquentant l'école primaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce défavorablement au versement d'une subvention de participation aux voyages scolaires à Londres et à la Schlucht de douze élèves scolarisés au collège Rembrandt Bugatti, 1 place La Royale Bugatti

AFFECTATION DU PRODUIT DES BAUX DE CHASSES COMMUNALES A LA CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLES ALSACE MOSELLE

Vu le procès-verbal du 2 octobre 2014 sur le résultat de la consultation écrite relative à l'affectation à donner au produit de la location de la chasse pour la période 2015-2024 faisant apparaître que, vu que plus de deux tiers des propriétaires représentant plus de deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés favorablement pour l'abandon du produit de la location à la commune, il est convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la commune ;

Vu le courrier du 1^{er} décembre 2014 adressé au Maire d'Ergersheim par la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles du Bas-Rhin située à SCHILTIGHEIM 67300), 2 rue de Rome, sollicitant la commune d'Ergersheim à s'engager à reverser ou non, une partie ou la totalité de l'argent de chasse ;

Considérant que le Conseil Municipal octroie le versement d'une subvention annuelle à l'Association Foncière d'Ergersheim d'un montant de 3 000,00 € composé, en partie, du produit des baux de chasses communales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- dit que le produit des baux de chasses communales ne sera pas reversé à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles du Bas-Rhin ;
- dit que le produit des baux de chasses communales sera reversé en intégralité sous forme de subvention à l'Association Foncière d'Ergersheim.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'ERGERSHEIM

- VU** le Code Rural et en particulier les articles L 123-8, L 123-9, R 131-1, R 133-1, R 133-9 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1964 portant institution d'une Association Foncière à ERGERSHEIM ;
- VU** que le Bureau de l'Association Foncière d'Ergersheim doit comprendre :
- le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui
 - 6 propriétaires titulaires désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture et par moitié par le Conseil Municipal ;
- VU** qu'il appartient en conséquence au Conseil Municipal de désigner, en plus du Maire, trois membres titulaires et deux membres suppléants, propriétaires fonciers à l'intérieur du périmètre remembré, pour une durée de six ans ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. propose la nomination, en qualité de membres titulaires du bureau de l'Association Foncière d'Ergersheim, en plus du Maire, Maxime BRAND, domicilié 15, rue principale à 67120 ERGERSHEIM, de :
 - M. Raymond SCHAFFNER, domicilié 62, impasse du Sel à 67120 ERGERSHEIM,
 - Mme Christelle KOESTEL, domiciliée Ferme Altbronn à 67120 ERGERSHEIM,
 - M. Gérard JACOB, domicilié 50B, rue du Canal à 67120 ERGERSHEIM

lesquels ont déclaré accepter leurs fonctions au sein de l'Association Foncière d'Ergersheim ;

2. propose la nomination, en qualité de membres suppléants du bureau de l'Association Foncière d'Ergersheim, de :
 - M. Freddy MORITZ, domicilié 90, rue de Wolxheim à 67120 ERGERSHEIM,
 - M. Denis KIEFFER, domicilié 1, rue des Iris à 67120 ERGERSHEIM

lesquels ont déclaré accepter leurs fonctions au sein de l'Association Foncière d'Ergersheim.

RECENSEMENT MILITAIRE POUR LA 1ERE PERIODE 2015

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

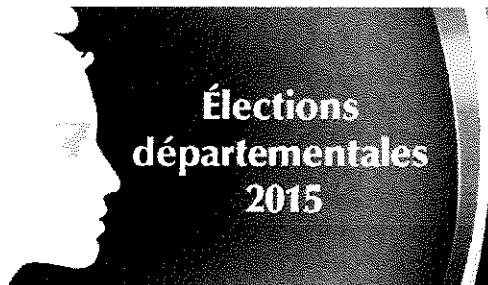
Collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique :

Vendredi 13 mars 2015

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Le 44^e régiment de transmissions et le Club Sportif Artistique de la Défense organisera la traditionnelle édition des "Portes Ouvertes du 44^e RT" le 31 mai 2015 à Mutzig.

A cette occasion, une équipe de militaires passera dans la commune entre le 16 mars et le 29 mai 2015, afin de vendre une brochure présentant le régiment ainsi que le programme de la journée et donnant droit à la participation à une grande tombola.



Les élections départementales : comprendre ce qui change

Quand vote-t-on ?

Le 1er tour aura lieu le **22 mars 2015**.
Le scrutin sera ouvert à **8h** et clos à **18h**.
Quand il y a lieu, le second tour se déroulera le **29 mars 2015**.

Les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales ». Elles seront organisées pour la première fois sous cette appellation les **22 et 29 mars 2015**.

Ces élections permettront d'élire les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ils seront désormais élus pour 6 ans, et se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

Pour qui vote-t-on les 22 et 29 mars prochains ?

NOUVEAUTÉ

Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux, élus pour 6 ans.

Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : **anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars 2015**.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront donc remplacés en mars 2015 par 4 108 conseillers départementaux.

Le conseil départemental sera **renouvelé dans son intégralité** lors des élections départementales. Les conseillers départementaux sont maintenant tous élus en même temps **pour une durée de six ans** alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans.

Mode de scrutin : quelles sont les nouveautés ?

PARITÉ. Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la **majorité absolue des suffrages exprimés** (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du **binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.**

Pourquoi une nouvelle carte des cantons ?

EQUITÉ. La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014. Ils sont mieux adaptés aux équilibres démographiques de chaque département.

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. **Un canton est une division du département. Les électeurs de chaque canton du département élisent deux conseillers départementaux, une femme et un homme.**

Les **nouvelles délimitations** des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'Insee le 27 décembre 2013. Cette nouvelle carte permettra une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élu.

De 4035 cantons aux dernières élections, la nouvelle carte prévoit un passage à 2054 cantons, représentés chacun par deux élus, soit 4108 conseillers départementaux en France.

À SAVOIR

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections départementales, il faut être de **nationalité française**, âgé de **18 ans** révolus, jouir de ses **droits civils et politiques** et être **inscrit sur une liste électorale**.

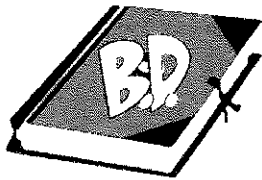
Votera-t-on partout en France ?

Non, il existe des territoires où l'on ne votera pas le 22 et le 29 mars prochains :

- à **Paris**, car c'est à la fois une commune et un département. C'est donc le conseil de Paris qui fait office de conseil général et de conseil municipal,
- au sein de la **métropole de Lyon**, entrée en vigueur au 1er janvier 2015, elle exerce les compétences départementales,
- en **Martinique et en Guyane** il n'y aura pas non plus d'élections départementales en 2015 en raison de la mise en place des collectivités uniques en décembre 2015. Les élections aux assemblées de Guyane et de Martinique seront organisées au même moment que les élections régionales,
- dans les **collectivités d'outre-mer** où ne siègent pas de conseillers départementaux.

CANTON DE MOLSHEIM





BIBLIOTHEQUE

Nous avons cherché environ 700 nouveaux ouvrages à la Bibliothèque départementale de Truchtersheim.

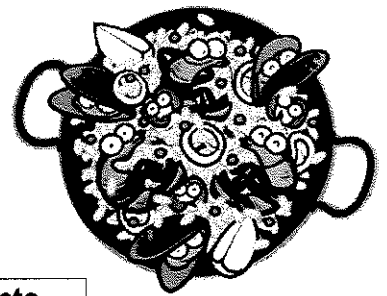
Venez découvrir les nouveaux romans adultes, les bandes dessinées, les albums jeunes, les documentaires... De quoi satisfaire vos goûts et votre curiosité.

CINQUANTE NUANCES DE GREY : vous trouverez dans nos rayons, le livre qui a inspiré le film.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des bénévoles de la bibliothèque.

Bonne lecture,
L'équipe des bénévoles

COURS DE CUISINE



Prochain cours de cuisine :

Mercredi 18 mars 2015 à 19h00 à la salle polyvalente

Confection et dégustation d'une paëlla

Renseignements : Jean Paul Boisson – tel. : 09 52 82 56 89 – email : rossini67@free.fr

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU PLUS TARD 3 JOURS AVANT

PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE L'APRES-MIDI

Etes-vous intéressé(e) ?

Afin de recenser le nombre de futurs participants, merci de me l'indiquer par téléphone ou email



BRICOLO MALINS

Samedi 14 mars 2015 à 14h00, salle MJC

Confection d'un bâton de pluie et dessin-peinture.

Prochaine date à retenir : 18 avril

A bientôt !
L'équipe d'animateurs

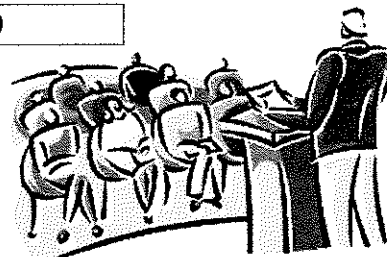
ECHOS DU 3^{ème} AGE

ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous invitons cordialement à notre assemblée générale qui aura lieu le

Mercredi 11 mars 2015 à 11h00

à la salle polyvalente.



Ordre du jour :

- ✿ Bienvenue et ouverture de l'A.G.
- ✿ Approbation du P.V. de l'A.G. 2014
- ✿ Bilan des activités 2014
- ✿ Rapport financier de l'année 2014 et décharge au Trésorier
- ✿ Désignation des réviseurs aux comptes
- ✿ Divers
- ✿ Mot de M. le Maire

Après la partie statutaire, un repas sera servi moyennant une participation de 18€ pour les membres et 25€ pour les non-membres.

Au menu :

- ✿ Pavé de filet de perche à la soupe aux moules
- ✿ Pièce de veau, sauce forestière et spaetzle
- ✿ Assiette de fromage
- ✿ Assiette de gourmandises choisies

Pour une bonne organisation, veuillez vous inscrire **avant le 4 mars 2015** auprès de Mme Christiane LORENTZ – tél. : 03.88.38.66.44

ANNIVERSAIRES DU MOIS

Tous nos meilleurs vœux à :

Mme Mado MASSON, née le 10.03.1936 (MOLSHEIM)
Mme Henriette MAEDER, née le 12.03.1933
M. Claude ZWICK, né le 19.03.1945
Mme Joséphine KUHN, née le 21.03.1927
M. Joseph SCHALL, né le 26.03.1933
Mme Marie-Thérèse DIETRICH, née le 28.03.1933 (AVOLSHEIM)

Et Bonnes Fêtes à toutes les mamies

Le Comité

Association Fleurs et Fruits d'Ernolsheim-sur-Bruche et environs



- ☼ 28 février 2015 à 13h30 : cours de taille au verger pédagogique à Ergersheim
- ☼ 7 mars 2015 à 13h30 : cours de taille au verger pédagogique à Ernolsheim
- ☼ 28 août 2015 à 18h00 : cours de taille chez M. Ablér Alfred rue Verte à Ernolsheim
- ☼ 12 et 13 septembre 2015 : exposition fruitière et florale à Ernolsheim
- ☼ 15 janvier 2016 à 20h00 : Assemblée Générale dans la petite salle omnisport à Ernolsheim

Inscription :

M. BENTZ Claude – Tél. : 03 88 96 08 70

Mme WEHR Marianne – Tél. : 03 88 38 64 30 / mail : wehrm.ergersheim@numericable.fr

Tarifs :

12€ : adhésion à l'association

22€ : adhésion à l'association + abonnement à la revue "Fruits et Abeilles"

Les cours de taille sont ouverts à tous !



OSTERPUTZ

Une journée de nettoyage du ban communal est organisée par la
Commune d'ERGERSHEIM

le samedi 28 mars 2015 de 9h00 à 12h00.

Les parents et enfants qui souhaitent participer à cette action en faveur de l'environnement sont invités à retrouver les membres du Conseil municipal le samedi matin 28 mars 2015 à 9h00 dans la cour de l'école.

Les participants seront répartis en plusieurs équipes.

Il sera nécessaire de porter de bonnes chaussures de marche, voire des bottes et de prévoir des gants.

La commune met à disposition les sacs poubelle en plastique.

A l'issue du circuit, tous les participants à cette opération seront conviés à une collation apéritive dans la cour de l'école.

La municipalité remercie d'avance tous les bénévoles qui s'investiront avec elle lors de cette journée de nettoyage de printemps.

SONDAGE

À tous les parents de l'école,

L'année 2015 fera l'objet d'un relooking du périscolaire d'Ergersheim car les locaux ne répondent pas aux normes de Jeunesse et sports.

Des travaux seront effectués courant 2015 dans le but d'une homologation et la mise en place d'un "Accueil collectif pour mineurs".

De ce fait, **nous pourrions proposer un mode de garde pour les mercredis et les vacances** tout en bénéficiant de subventions supplémentaires pour le matériel pédagogique et les formations du personnel. De plus, selon la situation, la CAF participe au financement de ces accueils.

Pour justifier de son ouverture, nous devons avoir un nombre minimum de demandes.

Pour répondre à cela, l'équipe du périscolaire d'Ergersheim lance une enquête. Merci d'y mettre "OUI", ou "NON", votre nom et le nombre d'enfants concernés (informations qui resteront strictement confidentielles). Ex : Oui, Duchêne, 2

Pour ceux qui ne peuvent pas venir voter et que la mise en place de ce service éducatif et mode de garde peut vous intéresser, merci de nous **répondre par mail** (periscolaire.ergersheim@yahoo.fr).

Votre vote est important pour contribuer à l'évolution de l'accueil périscolaire de votre village et il ne vous engage en rien.

En vous remerciant de votre implication,

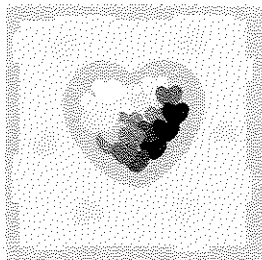
Toute l'équipe du périscolaire

Pour ceux qui désirent nous connaître :

Site : <https://sites.google.com/site/ergersheimecole/home>
Page Facebook : <https://www.facebook.com/periscolaire.ergersheim>
Mail : periscolaire.ergersheim@yahoo.fr

PROCHAINE COLLECTE DE SANG

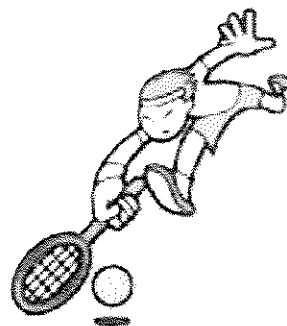
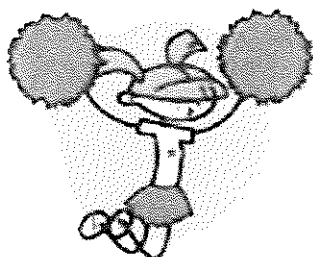
(organisée par l'Etablissement Français du Sang)



La prochaine collecte de sang (don de sang total) est organisée à la salle polyvalente d'ERGERSHEIM :

MERCREDI 18 MARS 2015 de 17h30 à 20h00.

Une collation, saucisses chaudes et salade de pommes de terre, est offerte à tous les donneurs.



JEUX INTER-VILLAGES

***LA COMMUNE D'AVOLSHEIM SOUHAITE
ORGANISER LE DIMANCHE 7 JUIN 2015
DES JEUX INTER-VILLAGES***

***EN ASSOCIATION AVEC LES AUTRES COMMUNES :
DACHSTEIN – ERGERSHEIM – SOULTZ LES BAINS –
WOLXHEIM***

***SI VOUS VOULEZ CONTRIBUER A LA REUSSITE DE CES JEUX
SPORTIFS ET CULTURELS VOUS ETES LES BIENVENUS.***

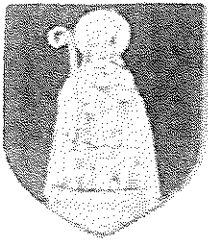
***POUR CETTE MANIFESTATION CONVIVIALE NOUS AVONS
BESOIN DE BENEVOLES POUR REJOINDRE L'ORGANISATION
AINSI QUE DES VOLONTAIRES (ENVIRON 20 PERSONNES)
POUR REPRESENTER ET DEFENDRE LA COMMUNE
D'ERGERSHEIM.***

CONTACT :

Email : mettemonique@hotmail.fr

Tél. : 06.80.12.63.16

L'A.C.S.S.E. D'ERGERSHEIM



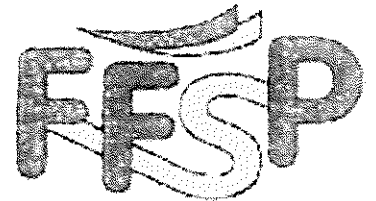
*L'Association Culturelle
Sportive et Sociale Ergersheim*



9ème



**MARCHE POPULAIRE
INTERNATIONALE**

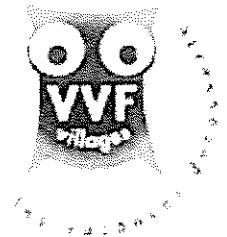


**Dimanche
19 AVRIL 2015**

Parcours : adapté & 10km



Membre de la FFSP n° F 1119
Visa FFSP n° 2015 - 67 - 337 - A
internet : <http://www.ffsp.fr>
E-mail : contact@ffsp.fr



WATTWILLER

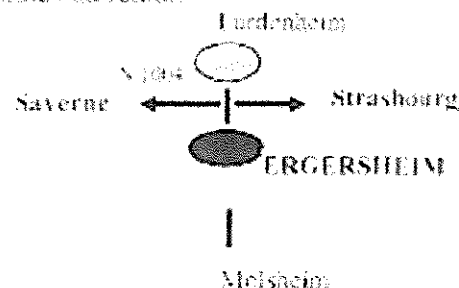


Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national du 20 juin 2006
Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** salle polyvalente - rue Principale (à côté du canal)
67120 ERGERSHEIM France Bas-Rhin
- Horaires :** Départ de 8h00 à 14h00
Arrivée limitée à 17 heures
- Parcours :** 10km sans difficultés particulières et parcours adapté
Ouvert à tous : les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2,00€. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** Avant le vendredi 17 avril 2015
- Inscriptions :** THOUAULT Emile
14 rue de la Hohwart
67100 STRASBOURG
Téléphone: 03.88.39.32.98 - 06.06.74.19.49
E-MAIL : emile.thouault@dartybox.com
- Récompenses :** aux groupes de plus de 25 participants
à la Dame et au Monsieur les plus âgés
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites au premier point de contrôle
Possibilité de restauration à l'arrivée
- Vis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Secourisme :** Premiers secours : Assuré par l'Association Culturelle (ACSSE)
Urgences : Pompiers : 18 - Santé : 15 - International : 112



*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques
sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal*

INFORMATIONEN AN DIE WANDERER

- Start und Ziel:** salle polyvalente - rue Principale
67120 ERGERSHEIM France Bas-Rhin
- Startzeit :** von 8h00 bis 14h00 für die Wanderstrecke.
Zielschluss 17h00.
- Wanderstrecke :** 10Km und angepasste Strecke ohne besondere Schwierigkeit.
Geignet für alle; die Kinder unter 10 Jahre müssen begleitet sein.
- Startgebühr :** Nur IVV Abzeichen: 2,00 €
- Voranmeldung :** Vor dem Freitag 17 avril 2015
- Anmeldung :** THOUAULT Emile
14 rue de la Hohwart
67100 STRASBOURG
Telefon : 03.88.39.32.98 – 06.06.74.19.49
E-MAIL : emile.thouault@dartybox.com
- Gruppenpreise :** Vorangemeldeten Gruppen über 25 Teilnehmer und für die ältesten Teilnehmer
- Haftpflicht :** Die FFSP ist in zivilrechtlicher Haftung durch Groupama versichert.
Die Teilnahme an der Veranstaltung ist Erklärung guter Gesundheit wert
- Verpflegung :** Jeder Teilnehmer mit Startkarte erhält kostenlos Getränke und einen kleinen Imbiss an der ersten Kontrollstelle.
Speisegelegenheit bei der Ankunft.
- Empfehlungen :** Rauchen und Feuer zünden auf der Strecke ist verboten.
Hunde müssen an der Leine gehalten werden.
- Sanitätsdienst :** Erste Hilfe gesichert.
- Notruf :** Feuerwehr 18 - Notarzt 15 - International 112.



170 M² PROFESSIONS MÉDICALES

Normes ERP
Parkings réservés

BUREAUX

1 MICRO-CRÈCHE

pré-inscription sur
www.les-cherubins.com

Chérubins
maison patrimoine

6 APPARTEMENTS 45M² à 90M²

Location & vente
Ascenseur - Balcons
Garages - Parkings
Caves

Au cœur du Patrimoine d'Ergersheim

igual

**Les camions alimentaires sont désormais situés Place de la Mairie
(et non plus Place de l'Eglise ou Impasse du Sel)**

PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER

Tous les mercredis de 11h30 à 12h15

PASSAGE DE LA FLAMBEE DU PIEMONT

Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées
Les mercredis des semaines impaires à partir de 17h45

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47

Hop'La Pizz vous propose

Pizzas, tartines, pâtes, tartes flambées et salades
tous les mardis à partir de 17h30

En livraison ou sur place
Contact : 06.18.73.40.23

LE PETIT MARCHÉ AMBULANT

(absent jusqu'au 10 mars 2015 inclus)

Le marchand de volailles rôties « Le Petit Marché Ambulant » est présent
tous les mardis matins de 9h à 12h30.

Couscous sur commande à partir de 2 personnes et plus.

Le Petit Marché Ambulant
44 rue Galilée – 67200 STRASBOURG – Tél. : 06.15.28.71.34

ELEONORE DE ERGERSHEIM

Vous êtes débordés !!!

Je vous repasse votre linge à votre domicile
ou chez moi à Ergersheim. Vous pouvez me
le déposer dans la journée et le rechercher
sous 48 heures.

Travail impeccable !

Je vous propose aussi mes services pour faire
quelques heures de ménage si vous êtes de
ERGERSHEIM et alentours.

NOUVEAUTÉ :

Le nettoyage de vos vitres (maisons et
appartements) à Ergersheim et alentours.

Très bonnes références. Confiance et
discretion assurée.

**N'hésitez pas, téléphonez moi au
06 81 39 48 81**

Tarif : 12€ de l'heure (50% déductible des impôts)
Accepte les chèques emploi service (CESU)

A vendre maison de 102m² sur terrain de 7 ares à Wolxheim. Libre de suite !

Maison plain-pied, 5 pièces dont 3 chambres, possibilité d'extension, cuisine équipée, balcon,
terrasse, salle de bains avec baignoire et WC séparés, cave spacieuse, garage chauffé en sous-sol.
Prix : 250.000€. Contact : Joël JUNG au 06.86.43.24.38 (jusqu'à 21h00)

STATIONNEMENT INTERDIT A "L'EMPLACEMENT CAMIONS ALIMENTAIRES" DURANT LES HORAIRES SUIVANTS :

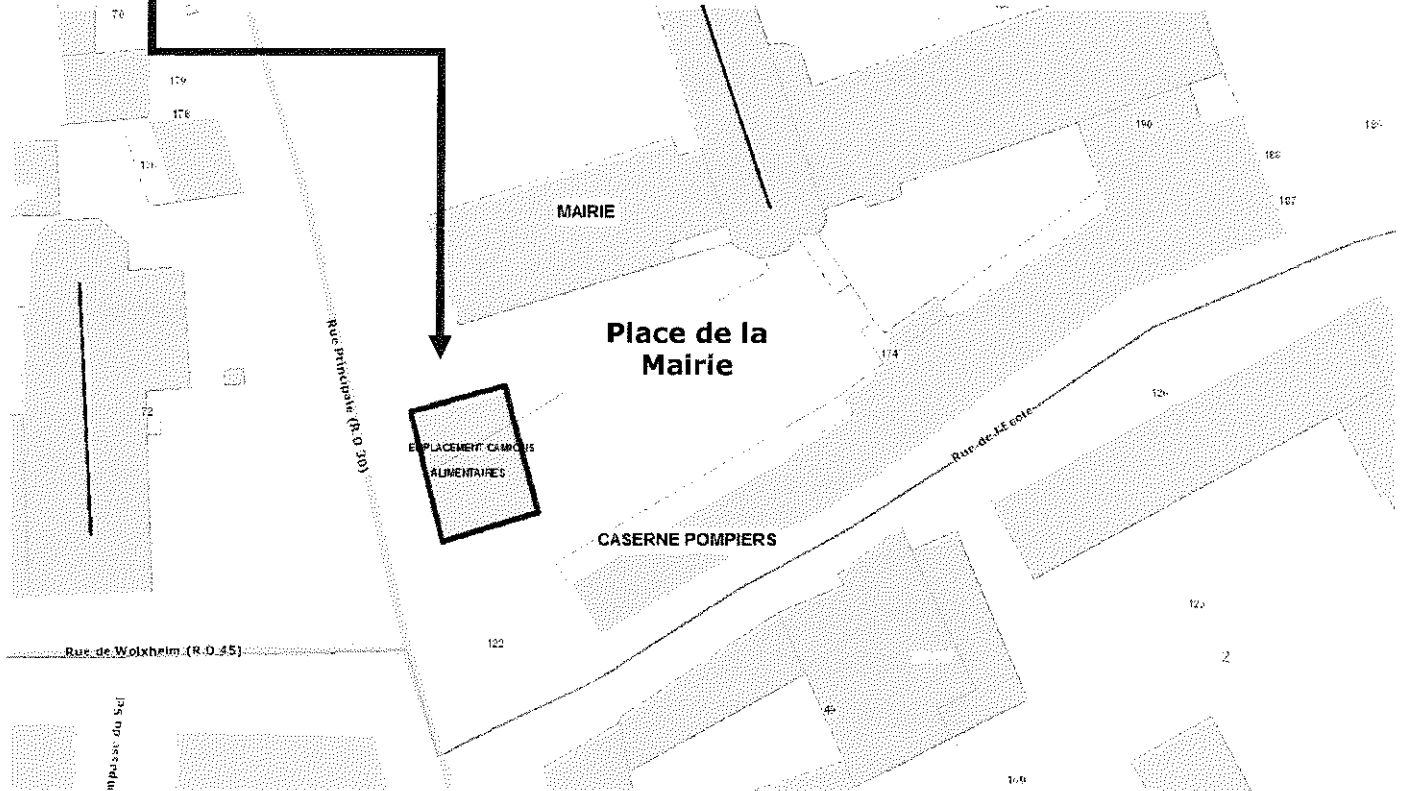
(RESERVE AUX CAMIONS DE VENTE ALIMENTAIRE A EMPORTER)

LE MARDI DE 8H00 A 12H30

LE MARDI DE 17H30 A 21H00

LE MERCREDI DE 11H30 A 12H30

LES MERCREDIS DES SEMAINES IMPAIRES DE 17H30 A 21H00



BOUGE PLANÈTE! SOIRÉE HARENGS



Samedi 21 mars à partir de 19h30
Salle des fêtes de DUPPIGHEIM

Jambon braisé - salade de pommes de terre pour les "allergiques" aux harengs

Dessert et café

Adulte : 18 € - Enfant : -12 ans :10€

INTERMEDE MUSICAL

Réservation avant le 15 mars au 03 88 50 84 89
ou par email : koestel.alphonse@akeonet.com



FLAMMS à domicile

A partir de 10 personnes

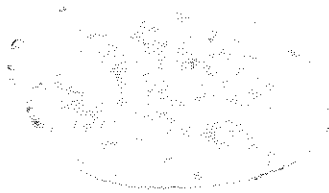
(10% de réduction pour les habitants du village)



**Je me déplace à domicile
Avec mon four**

Vos repas de famille, départ en
retraite, fête entre amis à Obernai
sur un terrain privatif

€ 10000 de produits Frais au 1900



- _ Tradition
- _ Gratinée
- _ Choucroute
- _ Forestière
- _ Munster
- _ Chèvre miel roquette

€ 10000 de produits Frais au 1900

**Cuisson aux ceps de
vigne uniquement**

- _ Pommes cannelle
- _ Banane coco
- _ Poire chocolat



N'hésitez pas à contacter

**Jean-Louis au 06.19.15.11.96
Pour un devis personnalisé**

3 formules au choix

- _ salées et sucrées 13€/ pers
- _ salées à volonté.....12€/ pers
- _ Tartes à l'unité traditionnelle
Ou gratinée7,00€

*Vous remercie de la confiance que
vous lui accordez, et vous propose pour
Pâques.....*

APERITIFS



Pain aux noix fourré, pain surprise, feuilletés salés,
minis quiches et minis pizzas

ENTREMETS



Biscuit ou nid de Pâques

Mousse trois chocolats

Forêt Noire, Tarte aux fruits, tarte aux fraises

DESSERTS GLACÉS



Vacherin glacé « spécialité maison »

*Vous trouverez également dans notre vitrine,
toute une gamme de fantaisies glacées*

NOS CHOCOLATS



Nous sommes heureux de vous faire
découvrir nos créations
alliant savoir-faire et tradition, toutes réalisées
artisanalement. Rendez-vous dès le 15 mars dans
notre magasin pour découvrir notre dépliant de
Pâques 2015 avec toutes nos nouveautés.

MINI
BRUCHE
ERGERSHEIM



MINI BRUCHE
Ergersheim

Tel : 03 88 38 34 81



DES DIFFICULTÉS à payer VOS FACTURES D'ÉNERGIE ?

→ ÉCONOMISEZ
DE L'ARGENT
ET DE L'ÉNERGIE
GRÂCE AU SLIME



www.bas-rhin.fr

QU'EST-CE QUE LE **SLIME** ?

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) Actifs 67 est un nouveau service du Conseil Général du Bas-Rhin qui permet d'accompagner les ménages qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

QUI EST **CONCERNÉ** ?

Tout ménage ayant des revenus modestes, allocataires CAF, bénéficiaires des minima sociaux, allocataires RSA ayant des difficultés à payer ses factures d'énergie.

QUELS **avantages** ?

- Bénéficiez de conseil et d'astuces pour consommer intelligemment.
- Bénéficiez également de la mise à disposition de petits équipements économes vous permettant de réaliser rapidement des économies financières et d'améliorer le confort dans votre logement.

COMMENT ?

ÇA MARCHE

étape 1 :

Contactez votre travailleur social ou appelez le numéro unique du SLIME Actifs 67 (Coordonnées page suivante).

étape 2 :

Vous recevrez la visite à domicile d'un conseiller SLIME Actifs 67 qui analysera vos habitudes de consommation. Il disposera des équipements de mesure dans votre logement afin d'établir un bilan énergétique de votre logement.

étape 3 :

Un bilan énergétique de votre logement vous sera proposé et le conseiller SLIME Actifs 67 vous présentera les gestes à adopter afin de moins consommer. Il posera gratuitement des petits équipements économes (ampoule basse consommation, joint de fenêtre, bas de portes...) dans votre logement.

étape 4 :

Au bout de quelques mois, une nouvelle rencontre permettra d'évaluer si vous avez pu réaliser des économies sur votre facture.

INFO+



CONSEIL GÉNÉRAL
BAS-RHIN

CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
HOTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67064 STRASBOURG cedex 0
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 87

www.bas-rhin.fr

→ **DIRECTION DE L'HABITAT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DURABLE.**

Tél : 03 69 33 24 46
mail : slime@cg67.fr



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des appels malveillants au nom du SDEA

Le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace - Moselle) invite ses usagers à la plus grande vigilance suite à des appels frauduleux émis par serveur vocal en son nom.

Actuellement, un message préenregistré alerte les abonnés du SDEA quant à une forte augmentation de leur consommation d'eau et les incite à contacter un numéro de téléphone surtaxé commençant par 08...

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle vous informe qu'aucune action de ce type n'est menée et vous prie d'être prudent. Ne rappelez aucun numéro commençant par 08.

En cas de doute, le SDEA se tient à votre entière disposition grâce à son numéro de contact local et non surtaxé au **03.88.19.29.19**, ou directement dans l'un de ses centres de proximité.

COMMUNIQUE DE L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

L'ADEME invite également à la plus grande vigilance suite à plusieurs appels frauduleux émis courant du mois de février dans le secteur de Molsheim.

L'ADEME vous informe qu'en aucun cas leurs conseillers ne contactent les citoyens par démarchage téléphonique. En effet, ils répondent systématiquement à une demande préalable.

Les missions de l'ADEME :

- ✓ Guider vers des choix judicieux en matière d'énergie
- ✓ Informer sur les aides financières existantes
- ✓ Apporter une documentation adaptée
- ✓ Orienter vers des organismes compétents
- ✓ Développer des programmes d'animations et de sensibilisation
- ✓ Participer à des manifestations et événements locaux
- ✓ Sensibiliser aux gestes responsables

Antenne locale : Espace INFO → ENERGIE du Pays Bruche Mossig Piémont
1 rue Gambrinus – 67190 MUTZIG
Tél : 03 88 97 39 69 – email : infoenergie@pays-bmp.fr



Cadet de la République

12 mois pour devenir

POLICIER



LYCEE PROFESSIONNEL des HUISSELETS
Monthéliard (25) ☎ 03.81.99.31.00
info@leshuisselets.com

VOUS êtes âgé
de 18 à 30 ans
et de Nationalité Française

Sélection

(Test écrit, épreuves sportives
et entretien)

SANS CONDITION de diplôme

Préparation au concours de
Gardien de la Paix
et à l'emploi
d'Adjoint de Sécurité

Partenaires pour enrichir votre cursus

Formation spécifique d'Adjoint de Sécurité
En école de Police

Allocation d'étude
internat

Collaborateur du monde contemporain - Pratiques
Langue et culture Littératures du 19^{ème} - Espagnol
Au Lycée professionnel



LYCEE de MONT...

RECRUTEMENT

- Être âgé de 18 à 30 ans (à la date d'entrée à l'école).
- De nationalité française.
- Aucune condition de diplôme.
- Avoir accompli la journée d'appel et prépa défense.
- Conditions d'aptitudes pour le concours : bonne condition physique, pas d'infirmité ni mutilation, acuité visuelle 15 dixièmes après correction et pas moins de 5 dixièmes à un œil.
- Aptitude morale, absence de condamnation et poursuite en cours.

Dossier d'inscription à retourner à :

ÉCOLE NATIONALE de POLICE

1 rue du Maréchal Juin

BP 68395 - 25208

MONTBÉLIARD Cedex

☎ 03.81.91.50.63

http://montbeliardenetice.gouv.fr

STATUT du CADET

- Il signe un contrat de 3 ans renouvelable 1 fois.
- À l'issue de la formation le Cadet se présente au concours. En cas d'échec au concours le cadet exerce les fonctions d'adjoint de sécurité durant les 5 années suivantes (possibilité de se représenter au concours).
- Perception 1 allocation d'étude.
- Hébergement et restauration : 250 euros à 4 ans nationale de Police.

OU

LYCEE PROFESSIONNEL des HUISSELETS

1 Avenue du Maréchal Juin - 25208

25208 MONTBÉLIARD Cedex

☎ 03 81 99 31 00

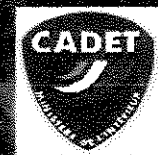
www.leshuisselets.com

Montbeliardenetice@gouv.fr

Cadet de la République Police Nationale

Une formation par
alternance de
12 mois pour devenir

POLICIER



Au lycée professionnel	À l'école de Police
• Cours	• Cours théoriques et pratiques de la Police Nationale
• Activités sportives et culturelles	• Disciplines
• Appréhension de la loi	• Manipulation des armes
• Formation	• Préparation physique et tactique

Statut de police en vertu de l'article 17 de la loi n° 83-663 du 23 juillet 1983 relative à la Police Nationale.

DESTOCKAGE de PRINTEMPS

Vendredi 13 Mars

17h-20h

Samedi 14 Mars

14h-18h

Matériel de Décoration

Décorations de Pâques

Rdv au :

RESTAURANT DE LA GARE

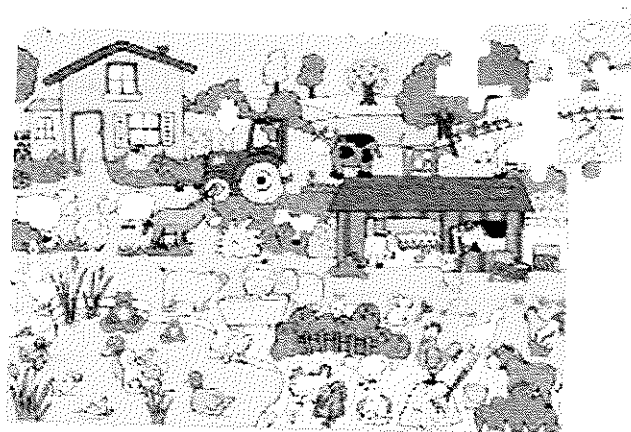
67120 AVOLSHEIM

PURE CREATION

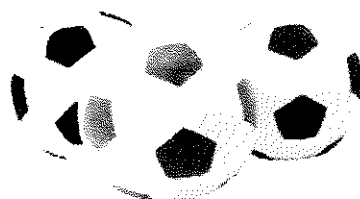
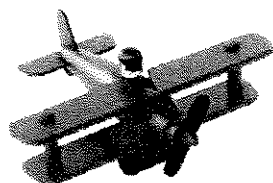
Atelier de Création et de Décoration

Stéphane VESTER tel : 06 80 68 68 64

BOURSE AUX JOUETS



Action caritative pour les chrétiens d'Orient



LE SAMEDI 21 MARS 2015 DE 10H À
18H
PLACE DE LA MAIRIE À ERGERSHEIM

Organisée par le groupe des confirmands de la
communauté de paroisses S^{te} Edith Stein

**Eglise Catholique
Diocèse de Strasbourg
Communauté de Paroisses**

Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN



Paroisses

Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE
Saint Léger de KOLBSHEIM
Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN
Saint Materne d'AVOLSHEIM
Saint Maurice de SOULTZ les BAINS
Saint Etienne de WOLXHEIM
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ
03 88 96 00 69
Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

Samedi, 28 Février 2015

Veille du 2^{ème} du Temps du Carême (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 1 Mars 2015

Veille du 2^{ème} du Temps du Carême (B)

OSTHOFFEN 10h00

Messe

ERGERSHEIM 10h00

Messe pour les défunts

JACOB Florent

RIEHL Charles et Albertine

Lecteur : EBENER Luc

FRUHAUF Sarah

UHLERICH Alexis

Servants : DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

AVOLSHEIM 10h00

Messe stationale de Carême avec l'ensemble des jeunes et des enfants des catéchismes et leurs familles

WOLXHEIM 19h00

Chemin de Croix

Mercredi, 4 Mars 2015

ERNOLSHEIM 18h45

Ecole de la Foi

Samedi, 7 Mars 2015

ERGERSHEIM 9h30

Chapelet et confessions

10h00

Messe en l'honneur de la Vierge Marie

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Samedi, 7 Mars 2015

Veille du 3^{ième} du Temps du Carême (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 8 Mars 2015

3^{ième} du Temps du Carême (B)

KOLBSHEIM 8h45

Messe

WOLXHEIM 10h00

Messe stationale de Carême avec l'ensemble des jeunes et des enfants des catéchismes et leurs familles

SOULTZ les BAINS 10h00

Messe

Samedi, 14 Mars 2015

Veille du 4^{ième} du Temps du Carême (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 15 Mars 2015

Veille du 4^{ième} du Temps du Carême (B)

OSTHOFFEN 10h00

Messe stationale de Carême avec l'ensemble des jeunes et des enfants des catéchismes et leurs familles

ERGERSHEIM 10h00

Messe

Lecteur : KARCHER Materne

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

AVOLSHEIM 10h00

Messe

Mercredi, 18 Mars 2015

SOULTZ les BAINS 18h45

Ecole de la Foi

Judi, 19 Mars 2015

Fête de St Joseph

ERGERSHEIM 10h00

Messe

Samedi, 21 Mars 2015

Veille du 5^{ième} du Temps du Carême (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 22 Mars 2015 **5^{ème} du Temps du Carême (B)**

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe stationale de Carême avec l'ensemble des jeunes et des enfants des catéchismes et leurs familles

Mercredi, 25 Mars 2015 **Fête de l'Annonciation**

ERGERSHEIM 10h00 Messe

Mercredi, 9 Avril 2014 **Célébration pénitentielle**

AVOLSHEIM 20h00

Vendredi, 27 Mars 2015 **Adoration Perpétuelle**

SOULTZ les BAINS 10h00 à 18h00 Journée d'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement
10h00 Messe – 18h00 Salut

Samedi, 28 Février 2015

ERGERSHEIM 13h00 à 15h00 Ecole de Prière – tous les enfants sont invités -

Samedi, 28 Mars 2015 **Veille des Rameaux**

ERNOLSHEIM 18h00 *Bénédictio des Rameaux et Messe*

Dimanche, 29 Mars 2015 **Les Rameaux**

DOMPETER 9h30 *Bénédictio des Rameaux et procession vers l'église d'AVOLSHEIM pour la Grand'messe
En présence des enfants de la 1^{ère} Communion et des jeunes de la Profession de Foi et Confirmants*

ERGERSHEIM 10h00 *Bénédictio des Rameaux et Messe*

Lecteurs : EBENER Nathalie
EBENER Luc
KARCHER Materne

Servants : FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

OSTHOFFEN 10h00 Messe *Bénédictio des Rameaux*

WOLXHEIM 19h00 Procession, chemin de Croix et vénération des reliques

Jeudi, 2 Avril 2015

Cène du Seigneur

AVOLSHEIM 20h00

Messe et lavement des pieds

Prière au reposoir jusqu'à 22 h00

Vendredi, 3 Avril 2015

Office des Ténèbres + confessions

DOMPETER 9h30

Vendredi, 3 Avril 2015

Célébration de la Passion et de la Mort du Seigneur

ERGERSHEIM 15h00

Célébration

Lecteurs : UHLERICH Philippe
EBENER Matthieu
HOLTZINGER Gérard

Servants : FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

OSTHOFFEN 15h00

Célébration

ERNOLSHEIM 15h00

Célébration

WOLXHEIM 15h00

Célébration

SOULTZ les BAINS 15h00

Célébration

Vendredi, 3 Avril 2015

Chemin de Croix (à l'extérieur)

ALTBRONN 19h00

Suivi d'une prière silencieuse au sanctuaire et possibilité de confessions jusqu'à 22h00

Samedi, 4 Avril 2015

Office des Ténèbres

DOMPETER 9h30

Et onction de la catéchumène

Samedi, 4 Avril 2015

VIGILE PASCALE et Messe de la Résurrection

ERNOLSHEIM 21h00

Vigile Pascale et baptêmes

Cet office sera suivi d'un verre de l'amitié

Dimanche, 5 Avril 2015

Saint Jour de Pâques

KOLBSHEIM	8h45	Messe	<i>Pour les défunts</i>
ERGERSHEIM	10h00	Messe	Lecteur : EBENER Luc FRUHAUF Sarah UHLERICH Alexis Servants : DANIERE Noé DANIERE Emma BRAND Jean LAVIGNE Marie
OSTHOFFEN	10h00	Messe	
AVOLSHEIM	10h00	Messe	
WOLXHEIM	10h00	Messe	
SOULTZ les BAINS	10h00	Messe	
ERNOLSHEIM	17h00	Vêpres solennelles baptismales et Salut du St Sacrement	

Lundi, 6 Avril 2015

Lundi de Pâques

ERNOLSHEIM 10h00 Messe solennelle

Samedi, 11 Avril 2014

Veille du 2^e du Temps de Pâques

ERNOLSHEIM 18h30 Messe Profession de Foi (7 jeunes)

Dimanche, 12 Avril 2015

2^e du Temps de Pâques

KOLBSHEIM 8h45 Messe
WOLXHEIM 10h00 Messe
SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Infos ...Infos...Infos

Vente de primevères

Samedi matin 7 mars 2015, vente à domicile de primevères (2€ la pièce)

En ce Carême, avec la traditionnelle vente de primevères et l'ensemble des actions caritatives qui seront menées, nous soutenons nos frères chrétiens persécutés d'Irak

***Pour tout complément d'information ou précision
merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.***

***Et directement par internet, chaque semaine :
<http://steedithstein.blogspot.fr/>***